



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
AIN - ISERE - RHONE - SAVOIE
POUR LA DEMOUSTICATION

Chindrieux, le 18 décembre 2007

Avis d'appel à la concurrence

En application du code des marchés publics, l'E.I.D. va faire appel durant l'année 2008 à des prestations de service ayant pour objet l'épandage des insecticides de démoustication par hélicoptère.

La surface annuelle traitée varie en fonction des conditions climatiques, dans une fourchette de 0 à 1500 hectares.

La matière à épandre est composée de :

1er traitement : Vectobac WG en suspension dans l'eau (dose bouillie : 10 l/ha)

traitements suivants : rafle de maïs imprégnés de Bti (Vectobac G : 15 kg/ha)

L'épandage de la rafle s'effectue à partir de deux bacs latéraux solidaires du vecteur, la dispersion se produisant par éclateurs, les bacs contenant chacun au moins 75 kg de matière formulée, ou bien par un bac élingué pouvant emmener 400 kg de produit.

Le traitement aérien sera suivi par GPS et un enregistrement du vol sera fourni lors de chaque application.

Les fournisseurs qui souhaitent être consultés sont invités à s'adresser par courrier adressé à :

E.I.D.
Chemin des prés de la Tour
BP 2
73310 Chindrieux

Ce courrier précisera les coordonnées du candidat et ses références.

Critères de sélection des offres : - compatibilité technique de l'appareil avec l'épandage
- offre économiquement la plus avantageuse

Date limite de réception des offres : 31 janvier 2008